Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1162/2009 DE LA COMMISSION

du 30 novembre 2009

portant dispositions d'application transitoires des règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) nº 853/2004, (CE) nº 854/2004 et (CE) nº 882/2004

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 314 du 1.12.2009, p. 10)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1079/2013 de la Commission du 31 octobre 2013	L 292	10	1.11.2013

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2009R1162:20140101:FR:PDF